

La Confédération Générale de l'Alimentation en Détail de l'Hérault organise :

***Le Concours Professionnel Chocolat : Pièces en
chocolat montées sur place***

Salon des Métiers de Bouche du Grand Sud 2024

Trophée Edgard Scholler

Thème « Imagine la cité de demain »

Lundi 23 septembre 2024

au parc des expositions de Montpellier

Route de la foire-34470 Pérols (Entrée côté sud)

CGAD 34/ 281 Avenue du marché gare 34070 Montpellier

Tel : 04-67-04-03-83/ mail : formation.emploi@cgad34.fr

REGLEMENT DU CONCOURS

● Article 1 : Organisation

La CGAD 34 organise le concours Chocolat sur le thème « *Imagine la cité de demain* », le lundi 23 septembre à partir de 8h00 au parc des expositions de Montpellier pendant le salon des métiers de bouche du grand sud.

● Article 2 : Eligibilité

Sont admis à participer à ce concours, tous les Artisans de l'Occitanie.

Ils devront être immatriculés sous les codes NAF suivant : 1071 C ; 1071 D ; 1082Z et 1052 Z.

Le concours est ouvert aux salariés.

Seule une inscription par entreprise sera admise lors de ce concours.

L'entreprise sera donc représentée soit par l'artisan soit par le salarié. La récompense sera la propriété de l'entreprise.

Fournir :

- Une fiche des allergènes
- Une fiche technique de l'entremets
- Une fiche explicative de la pièce artistique

L'absence des fiches techniques et des fiches allergènes sont éliminatoires.

● Article 3 : Date limite d'inscription

Les candidats devront adresser leur inscription avant le :

Lundi 16 septembre 2024 à 12h00 dernier délai

Soit par courrier à :

La CGAD 34

281 Avenue du marché gare - 34070 Montpellier

Soit par mail à :

formation.emploi@cgad34.fr

Renseignements possibles au :

04-67-04-03-83

- **Article 4 : Droit d'inscription**

Le concours Chocolat est libre de droit d'inscription pour les adhérents à la CGAD 34 ou à un de ses syndicats affiliés et à jour de ses cotisations.

Pour les non adhérents à la CGAD 34 ou à un de ses syndicats, **un droit d'inscription est demandé de 50€**, chèque établi à l'ordre la CGAD 34 à déposer en même temps que le chef d'œuvre. Un reçu vous sera remis. Sans paiement avant ou lors de la remise du chef d'œuvre le candidat sera disqualifié.

Le candidat inscrit qui ne se présente pas au concours perd son inscription et ne sera pas remboursé.

- **Article 5 : Dépôt du Chef d'œuvre**

Les candidats devront déposer ou faire déposer le chef d'œuvre sur le stand de la CGAD 34 **le lundi 23 septembre entre 8h00 et 8h30**.

Tout produits déposés au-delà des horaires ci-dessus entraîneront l'élimination du concurrent.

- **Article 6 : Caractéristiques demandées**

Réaliser une pièce artistique en Chocolat sur le thème : « **Imagine la cité de demain** » s'inscrivant dans un volume de 50 cm X 50 cm à la base et 100 cm de hauteur au maximum (le socle non consommable n'est pas compris).

La pièce doit intégrer un présentoir en chocolat pour bonbons à base de ganache (6 minimums). Le candidat devra fournir 6 bonbons en plus de sa pièce pour la dégustation (bonbons enrobés ou moulés).

Les pièces sont amenées en kit et montées sur place devant le public.

L'épreuve est limitée à 2 heures et débute à 8h30 et se termine à 10h30.

Tout chocolats et matières dérivés du chocolat sont autorisés (tous supports artificiels sont strictement interdits), le travail à l'aérographe et l'utilisation de beurres de cacao de couleurs sont autorisés.

Aucun nom ou signe distinctif ne doit être porté sur la pièce !

La présentation peut se faire sous verrière qui peut être de dimension supérieure à la pièce ou sur simple support.

Les organisateurs se réservent le droit de faire ouvrir les verrières et d'effectuer des sondages en cas de doute.

Après délibération du jury le lundi matin, proclamation des résultats sur le salon lundi 23 septembre à l'issue du concours, suivie de la remise des prix.

La présence des candidats est obligatoire en veste et toque. Les plans de travail sont à nettoyer par les participants.

- **Article 7 : L'enlèvement des pièces**

L'enlèvement des pièces pourra se faire le soir après la remise des prix jusqu'à la clôture du salon le mardi 24 septembre à 16h00.

- **Article 8 : Responsabilité**

Les organisateurs ne sauraient en aucun cas être tenus pour responsable des empêchements au déroulement du concours résultant d'un cas fortuit ou de force majeure.

- **Article 9 : Valeur républicaine**

Les candidats s'engagent à respecter les valeurs démocratiques et les principes républicains.

- **Article 10 : Jury**

Le jury est composé du Président du Jury accompagné de 2 à 6 membres choisis par l'organisation.

Aucune réclamation fondée sur des détériorations subies pendant le transport ne sera admise.

Les membres du jury seront constitués sous la responsabilité de la CGAD 34.

Le Président du jury sera automatiquement un professionnel.

Les membres du jury ne peuvent concourir ainsi que toute personne employée ou employeur d'un concurrent participant.

Les membres du jury seront **convoqués à 8h00 le lundi 23 septembre.**

Les décisions du jury seront sans appel.

En cas d'ex aequo, la voix du Président du jury est prépondérante.

Nos partenaires :



DOCUMENTS A FOURNIR

Pour candidats majeurs :

- Le bulletin d'inscription Page 7
- Le chèque de 50€ (si non adhérents)
- Attestation sur l'honneur (si le candidat est salarié) Page 9
- Autorisation d'enregistrement de l'image/de la voix du candidat Page 10
- Une fiche des allergènes Page 11
- Une fiche technique des bonbons Page 12
- Une fiche explicative de la pièce artistique Page 13

Attention : L'absence des fiches techniques et des fiches allergènes sont éliminatoires !

Pour candidats mineurs :

- Le bulletin d'inscription Page 7
- Le chèque de 50€ (si non adhérents)
- L'autorisation parentale Page 8
- Attestation sur l'honneur (si le candidat est salarié) Page 9
- Autorisation d'enregistrement de l'image/de la voix du candidat Page 10
- Une fiche des allergènes Page 11
- Une fiche technique des bonbons Page 12
- Une fiche explicative de la pièce artistique Page 13

Attention : L'absence des fiches techniques et des fiches allergènes sont éliminatoires !

INSCRIPTIONS A RETOURNER AU PLUS TARD LE 16 SEPTEMBRE 2024 AVANT 12H00

Par courrier : CGAD de l'Hérault/ 281 Avenue du marché gare-34070 Montpellier

Par mail : formation.emploi@cgad34.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION CONCOURS PROFESSIONNEL CHOCOLAT :
PIECES EN CHOCOLAT MONTEES SUR PLACE

« Trophée Edgard Scholler »

Nom de l'entreprise.....

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....

N° SIRET.....Code NAF.....

Téléphone.....

Nom et Prénom du Candidat

F M

Numéro de Portable.....Email.....

Date de Naissance.....A (lieu)..... N° départ.....

Le candidat est :

Le chef d'entreprise Un salarié de l'entreprise

Le chef d'entreprise et le candidat atteste avoir pris connaissance du présent règlement. Le chef d'entreprise atteste que les produits sont fabriqués dans ses locaux.

Je soussigné Mme, M.....que les éléments suivants sont exacts pour faire valoir et servir ce que de droit.

Signature et tampon du chef d'entreprise

AUTORISATION PARENTALE POUR LES CANDIDATS MINEURS (CHOCOLAT PRO)

Je soussigné

représentant légal de

L'autorise à participer au « Concours Professionnel Chocolat : Pièces en chocolat montées sur place du Salon des Métiers de Bouche du Grand Sud 2024 » Trophée Edgard Scholler, organisé par la CGAD 34.

Déclare avoir pris connaissance et accepté le règlement de ce Concours.

Fait àle

Signature :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR CHOCOLAT PRO

**Je soussigné.....représentant de l'entreprise
.....atteste
par la présente quefait
bien partie de mon personnel en date du 16 septembre 2024 que le produit présenté a bien
été réaliser par mon salarié dans les locaux de l'entreprise.**

Pour faire valoir et servir ce que de droit

Signature de l'employeur

AUTORISATION D'ENREGISTREMENT DE L'IMAGE/DE LA VOIX DU CANDIDAT

CHOCOLAT PROFESSIONNEL

Je soussigné(e) (représentant légal du candidat si mineur) :.....

Autorise

Refuse

- Autorise, à titre gratuit, la CGAD 34, ses syndicats affiliés et ses prestataires à réaliser des prises de vue, captant mon image sur tous types de supports lors du reportage/tournage réalisé, le son de ma voix et mes propos et à les utiliser dans le cadre de leur communication interne ou externe relative aux concours organisés par la CGAD 34 ou les syndicats affiliés à celle-ci.
- Accepte expressément que mon image, les sons ainsi que les coupes, montages et rapprochements nécessités par les impératifs techniques et artistiques de la réalisation du projet, conformément aux usages de la profession, dans le respect de ses propos et de leur sens et que ses noms soient mentionnés dans le cadre du projet.
- Autorise la CGAD 34 et ses prestataires à reproduire, représenter, adapter et communiquer au public l'image, les sons, ensemble ou séparément, en l'état ou modifiés conformément au paragraphe précédent, en tout ou en partie, par extraits ou non, en toutes langues sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, par tous moyens et par tous procédés connus ou inconnus à ce jour et notamment audiovisuels tels internet, intranet, CD-ROM, DVD, clés USB... sans entraîner obligation de diffusion et/ou d'exploitation et à toute destination commerciale ou non, publicitaire et/ou promotionnelle.
- Cette autorisation est consentie gracieusement à LA CGAD 34 et ses syndicats affiliés et ses prestataires pour toute captation et utilisation, faite directement par elle et/ou indirectement par tout tiers autorisé par elles, dans le monde entier, sans limitation dans le temps ou de nombre des reproductions et/ou représentations. En conséquence de quoi, le soussigné renonce à réclamer à la CGAD 34 et les syndicats affiliés et ses prestataires et à tout tiers dûment autorisé par ces dernières ou à tout cessionnaire, toute forme de rétribution, rémunération ou indemnité quelconque pour la participation du candidat à ce projet.

Fait à :Le :

Signature (représentant légal du candidat si mineur) :

FICHE DES ALLERGENES CHOCOLAT PROFESSIONNEL

Nom de l'entreprise.....

Nom du candidat.....Prénom.....

Informations allergènes

Ce produit contient les allergènes à déclaration obligatoire suivants :

- Céréales contenant du gluten (à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées)
- Œufs et produits à base d'œufs
- Arachides et produits à base d'arachides
- Lait et produits à base de lait (y compris le lactose)
- Fruits à coque, à savoir amandes, noisettes, noix, noix de cajou, noix de pécan, noix du Brésil, pistaches, noix de Macadamia et noix du Queensland, et produits à base de ces fruits
- Moutarde et produits à base de moutarde
- Céleri et produits à base de céleri
- Graines de sésame et produits à base de graines de sésame
- Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre exprimées en SO₂
- Lupin et produits à base de lupin
- Poissons et produits à base de poissons
- Mollusques et produits à base de mollusques
- Crustacés et produits à base de crustacés
- Soja et produits à base de soja

Information allergènes conformément au Règlement UE 1169/2011

FICHE TECHNIQUE DES BONBONS CHOCOLAT PROFESSIONNEL

Etablissement :.....

Candidat :.....

FICHE EXPLICATIVE DE LA PIECE ARTISTIQUE CHOCLAT PROFESSIONNEL

Etablissement :.....

Candidat :.....

